

L'ÉCOLE À LA MAISON : PAS À LA PORTÉE DE TOUS !

Cécile Van Honsté

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL

Avenue du Onze Novembre, 57
1040 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

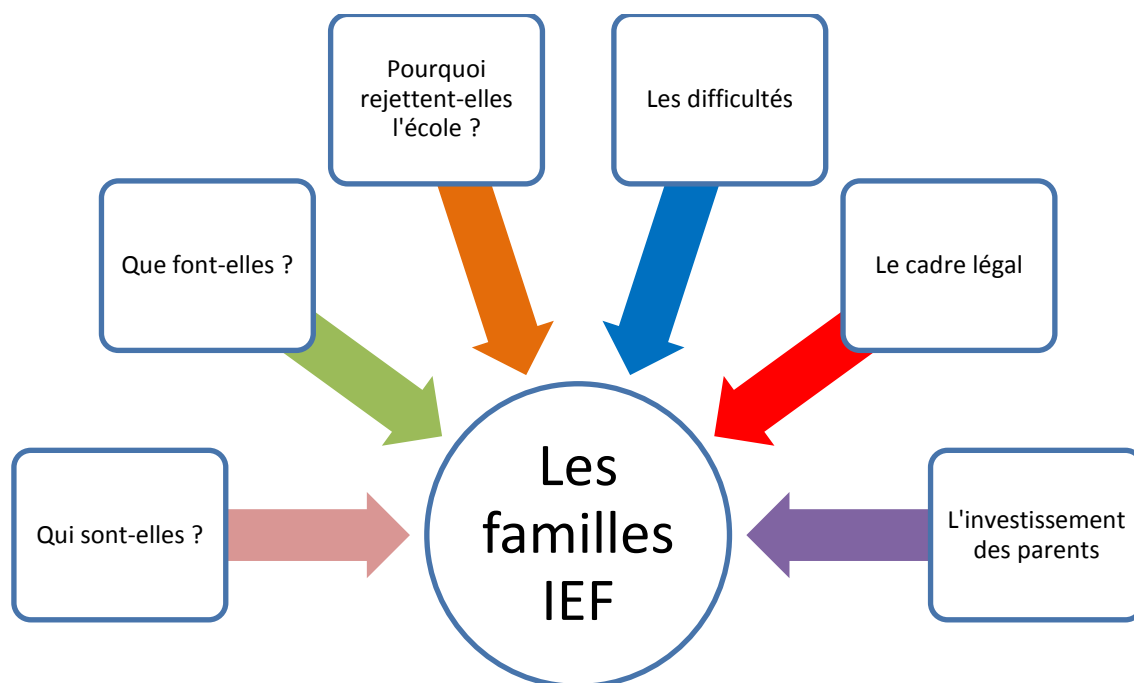
L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL

MOTS-CLEFS

Instruction en famille, école à la maison, enseignement à distance, temps scolaire, devoir, professeur.

« L'avantage de faire l'école à la maison, c'est de pouvoir avoir d'autres ouvertures sur des choses beaucoup plus personnelles que chacun a en soi, et qu'il faut développer. Pour certaines personnes, les études sont toutes naturelles et ne posent pas de problèmes, mais d'autres s'y retrouvent beaucoup moins parce qu'ils ont autre chose en eux. L'école à la maison est un très bon moyen pour éviter les problèmes de scolarité. Chacun va à son rythme, suivant ses moyens, apprend l'essentiel scolaire et peut regarder ailleurs. Il se fera alors une personne entière, originale, éclatée parce qu'elle fera ce qu'elle aime ! »¹

Durant l'année scolaire 2013-2014, en Fédération Wallonie-Bruxelles, 885 familles ont fait le choix d'instruire leur enfant à la maison. Nous avons rencontré certaines de ces familles adeptes de l'IEF (instruction en famille) et nous les avons questionnées sur les raisons de ce choix, sur la manière dont elles faisaient l'école à la maison, sur le temps et l'investissement que cela leur demandait... Dans cette analyse, nous tenterons de dresser un portrait de ces familles qui ont choisi de ne pas suivre la norme et de ne pas mettre leur enfant à l'école.



¹ Témoignage d'un jeune sur le site de l'association « Les enfants d'abord », <http://www.lesenfantsdabord.org/mieux-connaître-ief/temoignages/que-font-ils>.

TABLE DES MATIÈRES

L'analyse en un coup d'œil	1
Introduction.....	3
L'enseignement à la maison : une alternative à l'école	4
L'instruction en famille : une possibilité en FWB	4
L'IEF soumise à certaines contraintes.....	5
La réalité de ces familles.....	6
Pourquoi ce choix ?	6
Un grand voyage	7
Une école à laquelle ils ne croient pas	7
Une école violente et maltraitante.....	8
Concrètement, comment ça se passe ?.....	9
La pression sociale sur leurs épaules.....	9
Des parents-professeurs ?.....	10
L'investissement des parents : la conciliation des temps sociaux	10
Les compétences des parents	11
Conclusion.....	12
Bibliographie.....	14

INTRODUCTION

En Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), c'est l'instruction qui est obligatoire et non l'école. De nombreux enfants sont instruits en dehors d'un établissement scolaire reconnu ou subventionné par la FWB. Certains parents ont fait le choix d'instruire leurs enfants chez eux, en famille. D'autres suivent des cours à distance². D'autres encore suivent des cours à domicile ou à l'hôpital, en raison d'une maladie ou d'une invalidité.

Ce ne sont pas moins de 1.634 enfants³ qui n'ont pas suivi un enseignement « classique » dans nos écoles pour l'année scolaire 2013-2014. Quatre cent quatre-vingt-deux de ceux-ci sont inscrits dans une école privée (non subventionnée et non organisée par la FWB), 267 résident en Belgique mais sont scolarisés dans des pays voisins, 885 enfants suivent des cours à la maison, donnés par leur parent ou une tierce personne (soit une hausse de 170 enfants en un an)⁴.

Si, proportionnellement à l'ensemble de la population scolaire, le nombre de 885 enfants peut paraître peu élevé, il n'en reste pas moins interpellant ! Pourquoi ces familles choisissent-elles l'enseignement à la maison ? La famille réussit-elle là où l'école échoue ? Ces parents ne font-ils plus confiance à l'école ? Qu'apporte « l'école à la maison » de plus que « l'école à l'école » ? Qui sont ces parents ?

En tant que représentant les associations de parents de l'Enseignement officiel, soit bien ancrés dans l'institution « école », cette problématique nous intriguait. Nous avons tenté de comprendre cette réalité en rencontrant un groupe de sept mamans pratiquant « l'école à la maison »⁵. Ces enfants qui apprennent en famille le font en grande majorité avec leur mère (n'exerçant pas d'autre profession ou ayant une certaine flexibilité horaire). Ce qui rassemble ces familles, selon elles, « *c'est l'envie de transmettre à leurs enfants un apprentissage plus large que les matières scolaires : un apprentissage de la vie* »...

Mais qu'est-ce qui pousse ces familles à refuser d'adhérer au projet de notre enseignement ?

² Service de l'enseignement à distance en Fédération Wallonie-Bruxelles, « Pour qui ? Pour Quoi ? », www.ead.cfwb.be.

³ Parlement de la Communauté française, Commission de l'éducation, *Compte rendu intégral de la Séance du mardi 18 mars 2014*, session 2013-2014.

⁴ *Idem*.

⁵ Pour consulter l'interview : Van Honsté C., « L'école à domicile : l'apprentissage idéal ? », *Triologue*, n°73, 2014, p. 20-21.

L'ENSEIGNEMENT À LA MAISON : UNE ALTERNATIVE À L'ÉCOLE

« Je suis enseignante, et je pensais que l'école était obligatoire. Puis mon fils m'a demandé : « Tiens au fait, c'est obligatoire l'école » ? »⁶

En Fédération Wallonie-Bruxelles, l'école n'est pas obligatoire, c'est l'instruction qui l'est. Le droit à l'instruction est un droit fondamental, inscrit dans notre Constitution à l'article 24⁷ et dans la Déclaration des droits de l'enfant à l'article 28⁸. « Le mineur est soumis à l'obligation scolaire pendant une période de douze années »⁹, de ses 6 à 18 ans, mais l'obligation scolaire peut être satisfaite hors du cadre... de l'école.

L'instruction en famille : une possibilité en FWB

École à la maison, enseignement à domicile, instruction en famille (IEF), « non sco » (non-scolarisés), l'enseignement à distance (EAD), *homeschooling*, *unschooling*, *home education*... Les termes sont nombreux pour caractériser cette pratique de l'enseignement à la maison. Pour notre part, nous parlerons d'« IEF »¹⁰ (acronyme largement répandu dans la littérature) ou d'« école à la maison » (désignation utilisée par les mamans que nous avons rencontrées).

Notons que l'enseignement à distance (EAD) n'est pas de l'IEF en tant que tel. Il peut être un support à l'instruction en famille, mais l'EAD ne concerne pas uniquement les enfants en âge de l'obligation scolaire (ex : des adultes peuvent suivre des modules de cours à distance). Par ailleurs, cette expression « école à la maison » est sous certains aspects trop restrictive, car l'école à la maison ne se déroule pas seulement « à la maison ». Plus largement, elle se déroule en bibliothèque, au musée, par la rencontre, au magasin, dans la vie de tous les jours...

Les enfants qui sont instruits en famille soit n'ont jamais été scolarisés, soit ont été « retirés » de l'école. Ils peuvent suivre des cours par correspondance, des pédagogies particulières, suivre des manuels scolaires, suivre un enseignement et apprentissage beaucoup plus large

⁶ Les citations en italique correspondent aux propos que nous avons recueillis lors d'entretiens avec ces familles.

⁷ Constitution Belge, « La Constitution coordonnée », 17/02/1994.

⁸ Convention internationale relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989.

⁹ Enseignement.be, « L'obligation scolaire », consulté le 9 janvier 2014.

¹⁰ « L'avantage avec une expression comme « instruction en famille », c'est qu'elle est neutre à propos du type de pédagogie choisie par la famille. Alors que l'expression « enseignement à domicile » implique qu'il y a un enseignant et un [apprenant] et que ça se passe à la maison. Or, les enfants (qu'ils soient scolarisés ou pas) apprennent aussi de manière autonome (parfois exclusivement) et aussi ailleurs qu'à la maison (musées, rencontres, voyages...) » (IEF Belgique francophone, <http://ief-be.site40.net/>).

et libre (« on laisse au vécu quotidien le soin de faire acquérir à l'enfant par lui-même diverses connaissances »¹¹)... Les réalités et modalités de l'IEF varient énormément selon les situations.

L'IEF soumise à certaines contraintes

Les parents peuvent choisir de ne pas inscrire leur enfant dans un établissement scolaire, mais ils ont l'obligation de l'instruire et doivent remettre à l'administration une déclaration d'enseignement à domicile. Pour contrôler et mettre un « cadre » à cet enseignement à la maison, des inspections sont réalisées dans les familles IEF.

« Le Gouvernement s'assure que l'enseignement dispensé est d'un niveau équivalent à celui dispensé en Communauté française, qu'il (...) ne prône pas des valeurs qui sont manifestement incompatibles avec la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales »¹².

Un décret de 2008¹³ balise les conditions à réunir pour qu'un enfant satisfasse à l'obligation scolaire en dehors d'un établissement scolaire. C'est le service de l'Inspection qui se charge du contrôle du niveau d'étude de ces enfants. Ils doivent avoir acquis des compétences et savoirs communs et équivalents à ceux enseignés dans les écoles et définis dans le décret « Missions ».

Il est prévu dans la loi qu'après deux contrôles « négatifs », si l'inspection constate un niveau d'étude « insuffisant », les parents doivent inscrire leur enfant dans un établissement scolaire. En pratique, des demandes de dérogations et d'adaptation sont prévues. Les mamans que nous avons rencontrées trouvaient même certains « stratagèmes » pour éviter d'être contrôlées.

« Il y a un vide juridique. Donc à Bruxelles, nous, on a le choix d'avoir ou pas les contrôles. Et on peut jouer de ce vide juridique... »

Ces contrôles sont généralement des examens écrits imposés aux enfants, en présence d'inspecteurs. Les parents peuvent aussi être présents. Ils peuvent exposer leur pédagogie à l'inspecteur, montrer le matériel pédagogique qu'ils utilisent, etc. On attribue à chaque famille un « inspecteur responsable », qui sera son référent. Une commission de l'enseignement à domicile tranchera de la réussite ou de l'échec de l'examen.

¹¹ Gazzabin D., « L'instruction à domicile : la famille meilleure que l'école ? », *Cahiers Pédagogiques*, n°468, Dossier « Ecole et familles », 2011.

¹² Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles, « Décret fixant les conditions pour pouvoir satisfaire à l'obligation scolaire en dehors de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française », 25 avril 2008, article 3.

¹³ *Idem*.

À 12 ans, l'enfant doit passer l'épreuve du CEB, comme tous les enfants en fin de 6^e primaire. À 14 et 16 ans, ce sont des jurys de la Fédération Wallonie Bruxelles qui sanctionnent la poursuite de l'instruction en famille. Ces épreuves sont certificatives et mènent à l'obtention des CEB et CE1D. À 18 ans, c'est un jury central qui permet d'obtenir le CESS.

Certaines de ces familles ont pourtant choisi l'IEF pour donner une forme d'enseignement totalement en marge de la société, et ne souhaitent pas inscrire leur enfant au CEB. C'est le cas d'une de ces mamans, voyant les inspecteurs comme des « *inquisiteurs* », alors que « *la Constitution dit qu'on a le droit de choisir son instruction !* ».

« Non, le CEB, personne n'est obligé de l'avoir. Il n'y a aucun diplôme qui soit obligatoire. Si vous n'avez pas de diplôme dans la vie, vous n'avez pas de diplôme, c'est tout. Si l'on veut que l'enfant ait son CEB, on inscrit son enfant pour le CEB, c'est tout. »

LA RÉALITÉ DE CES FAMILLES

Pourquoi ce choix ?

Faire l'école à la maison est un choix, un choix marginal et décalé par rapport à la norme (l'école). La gamme des raisons possibles à l'IEF est très large, allant d'une modalité pratique (lorsque la famille décide de faire un grand voyage par exemple), à un refus total du système tel qu'il fonctionne actuellement. Certains recherchent une pédagogie différente, mais l'offre éducative est peu diversifiée et seule une poignée d'écoles en FWB offrent une pédagogie active. D'autres souhaitent passer plus de temps avec leur(s) enfant(s). D'autres encore estiment que l'école n'offre pas de solution aux difficultés de leurs enfants (enfants HP, dyslexiques, ayant des troubles de l'attention, etc.)... Le choix de faire l'école à la maison peut également avoir été contraint : enseignement spécialisé de type 5, exclusions à répétition, manque d'une école adaptée aux besoins de l'enfant à proximité (par exemple, dans l'enseignement spécialisé), transport scolaire interminable¹⁴...

Une enquête réalisée sur 203 familles au Québec, sur les raisons du choix de l'école à la maison¹⁵, nous donne des pistes : « pour l'ensemble des participants, les principaux facteurs à la base de ce choix sont un désir de poursuivre un projet éducatif familial, une objection aux modes d'organisation du système scolaire, une volonté d'offrir de l'enrichissement et un souci du développement socioaffectif des enfants »¹⁶. Des raisons moins fréquentes se retrouvent également : raisons religieuses, activités des parents, maladie de l'enfant, accessibilité des écoles, etc.

¹⁴ Meunier J.-C., « Les enfants hors circuit scolaire dans l'enseignement spécialisé », *Fapeo*, analyse 2013.

¹⁵ Brabant C., Bourdon S., Jutras F., « L'école à la maison au Québec : l'expression d'un choix familial marginal », *Erudit*, Enfance, Familles, Générations, n°1, automne 2004, p. 1-17.

¹⁶ *Idem*, p. 1.

Quelques exemples des raisons invoquées dans l'enquête¹⁷ :

- ✓ les parents sont les mieux placés pour éduquer leurs enfants ;
- ✓ critique de la structure scolaire ;
- ✓ nivellement par le bas ;
- ✓ éviter un environnement scolaire perçu comme trop violent ;
- ✓ développement spirituel de l'enfant ;
- ✓ expérience scolaire négative de l'enfant ;
- ✓ inadéquation des besoins de l'enfant et de l'offre scolaire.

Chez les familles que nous avons rencontrées, trois raisons principales émergeaient : une « obligation » de faire l'IEF pour cause d'un voyage, un rejet clair de l'école dans sa forme actuelle, et éviter à l'enfant un environnement scolaire violent et maltraitant.

Un grand voyage

« Il y a un an qu'on a commencé. Ils étaient tous les deux à l'école et en soi, ce n'était pas l'école qui était le souci. Nous, on avait envie de faire un grand voyage. Alors on s'est dit qu'on allait essayer, l'apprentissage de la vie. »

Cette famille avait « retiré » ses enfants de l'école pour faire un voyage. Au retour de celui-ci, ils n'ont pas souhaité réinscrire leurs enfants à l'école et ont continué l'expérience de l'école à la maison. Ils considèrent que ce choix fait partie d'un ensemble de valeurs auxquelles ils adhèrent, comme faisant partie d'une vision plus large du monde et de la société. Ce choix contraint par les circonstances de la vie (voyage) ne s'est retrouvé que chez une famille rencontrée. Chez les autres, il était surtout question d'un rejet de l'école d'aujourd'hui, d'une vision du monde qui était en contradiction avec l'institution scolaire.

Une école à laquelle ils ne croient pas

« Si une grande partie des parents ne mettent pas ou plus leur enfant à l'école, dans un premier temps c'est pour des raisons "contre l'école", bien rapidement, elles développent les plaisirs à vivre au quotidien avec leurs enfants en respectant leurs rythmes et en organisant régulièrement des rencontres et des sorties avec d'autres familles. Serait-on face à un nouveau mode de vie sociale ? »¹⁸

Ces parents se disent volontiers « contre l'école », et se sentent parfois « obligés » (au départ) de retirer leur enfant de cette institution à laquelle ils ne croient pas (ou plus).

¹⁷ Brabant C., Bourdon S., Jutras F., « L'école à la maison... », *op. cit.*, p. 1.

¹⁸ Propos recueillis sur un groupe Facebook des « IEF en Belgique francophone », <https://www.facebook.com/groups/IEF.be/>

« Si au départ la décision de faire l'école à la maison a été prise par choix négatif, forcée par un système qui ne convient pas du tout à notre enfant, finalement, de fil en aiguille et d'expériences en expériences, c'est devenu un réel choix ! Un réel choix de vie, un choix politique de dire : « non, je n'inscris plus mes enfants dans un système qui perpétue des valeurs auxquelles je n'adhère pas du tout ! » »

Ce n'est pas nécessairement les enseignants qu'ils rejettent, c'est surtout l'institution elle-même : elle n'a pas de sens pour eux, ne correspond pas à leurs attentes... L'école ne répond pas non plus, selon ces familles, à tous les besoins d'apprentissage et d'éducation de l'enfant. C'est pour développer « le reste », au-delà des apprentissages scolaires, pour développer « les autres aspects d'une personnalité et d'une intelligence ». Par exemple, apprendre à l'enfant à se débrouiller dans une certaine situation, à s'adapter, à faire des courses, à être autonome, à comprendre ses limites, à se connaître et écouter ses besoins, etc. C'est surtout « considérer l'être dans son entièreté ». Ils considèrent que l'éducation et les apprentissages scolaires sont leur rôle de parents, et ne souhaitent pas « déléguer » cette responsabilité à des personnes tierces (comme des enseignants).

« L'école m'a fait croire que c'était essentiel qu'eux [les professeurs] transmettent ça. Donc, je leur ai laissé prendre mon rôle de mère, et à mon mari son rôle de mari. »

Pour ces parents, c'est l'école tout entière qu'il faudrait réformer pour placer réellement l'enfant au centre et être à son écoute. « Il faudrait refaire tout le système ». Ils trouvent l'école trop rigide, trop conservatrice et directive envers les enfants.

Une école violente et maltraitante

Enfin, une troisième raison de faire l'instruction en famille se dégage. Certains enfants auraient vécu un véritable malaise à l'école, voire des mauvais traitements et, par souci pour leur santé et leur bien-être, les parents ont décidé de les éloigner et de les préserver de cet environnement. Une maman, par exemple, avait retiré son enfant de l'école en raison d'une « enseignante maltraitante », qui instaurait un climat difficile dans sa classe. Ces parents se sentent capables d'instaurer un climat de confiance, sécurisant et bienveillant.

« Nous, on a commencé l'école à la maison parce que mon fils s'est fait harceler moralement par son enseignante en première maternelle. Il en a développé une dépression et une phobie scolaire. »

Il ne s'agit pas ici d'une liste exhaustive des raisons de faire l'école à la maison, les entretiens recueillis n'étant pas en nombre suffisant. Précisons aussi que les logiques menant une famille à faire l'IEF sont complexes et les raisons s'articulent entre elles.

Concrètement, comment ça se passe ?

Tout comme on retrouve un panel de raisons de faire l'IEF, on retrouve un panel de manières et modalités de la pratiquer. « *Il y a plein de façons de faire l'école à la maison* ».

Les enfants peuvent apprendre seuls, ou en groupe (regroupés par âge ou par activité). Certains parents tentent de recréer un « climat de classe », avec des horaires fixes, des manuels scolaires, une structure assez rigide, etc.

« Chez nous, c'est assez cadré, mon mari le souhaitait vraiment... Les manuels scolaires m'aidaient à avoir des repères, des objectifs, une espèce de vue d'ensemble de ce qu'il faudrait avoir travaillé à la fin de l'année. »

D'autres, à l'opposé, laissent l'enfant en totale liberté. C'est l'enfant qui est au centre des apprentissages. Le cadre est assez souple, on fait de nombreuses sorties, des jeux. On le laisse apprendre à être autonome et à devenir acteur de ses apprentissages.

« Si c'était pour recommencer l'école... mais à la maison, on ne l'aurait pas fait ! »

La pression sociale sur leurs épaules

Ces familles s'écartent de la norme, ne font pas ce que font la majorité des parents, en amenant chaque matin leurs enfants à l'école. Ils ne vivent pas non plus les périodes de tension des examens, les bulletins, les réunions avec les professeurs, les fancy-fairs, les vacances...

« Nous, on a eu des problèmes aux fêtes de Noël... - « Et alors, tes examens, ça c'est bien passé ? » - Mais enfin, ils savent qu'on fait l'école à la maison et qu'il n'y a pas d'examen ! Ça mettait l'enfant en difficulté ! »

Le poids du regard des autres n'est pas évident. « *Le regard de l'extérieur n'est pas forcément facile* ». Leurs familles ne comprennent pas toujours ce choix de vie. Ils se sentent jugés, voire marginalisés... Les parents disent aussi culpabiliser « *je me demandais si j'étais dans le bon...* », parce qu'ils « *sortent un peu de la norme* ». Une maman nous explique les regards jugeant lorsqu'elle fait les courses en semaine avec son enfant. Les gens demandent si l'enfant est malade, pourquoi il n'est pas à l'école... « *Ce n'est pas évident d'affronter le regard des autres sur soi* ».

Ces parents développent également un discours assez moralisateur – voire culpabilisant – sur les autres parents. Ceux qui mettent leur enfant à l'école, mais qui « *râlent sur l'école* »...

« Mince, mais ils ont le choix ! C'est facile de reprocher tout à l'école, mais on est responsables : - « Oui, mais l'instit' elle a fait ça et ça... » - « Oui, mais tu es à la maison. Regarde : tu as le choix de prendre tes enfants. » »

Il est probable que ce discours moralisateur et réactif vis-à-vis de l'école et de certains autres parents, leur permet de supporter le poids de la pression sociale : critiquer ceux qui vivent dans la norme dominante (aller à l'école) permet, par une forme de renversement, de renforcer positivement leur choix de vivre hors norme. Ils se réunissent également sur des « blogs », sites Internet, pour des journées entre IEF, des visites de musées, des activités en dehors... Ils se regroupent entre eux, s'entourent d'un réseau de personnes qui suivent les mêmes idées et valeurs. Ils s'organisent dans des réseaux sociaux qui rassemblent des personnes qui vivent la même forme de marginalité.

DES PARENTS-PROFESSEURS ?

En FWB, toutes les familles pratiquent l'école à la maison ! « Chaque famille, y compris celle d'enfants scolarisés traditionnellement, pratique l'IEF sans même en avoir conscience. La « culture familiale » est le départ de l'instruction en famille »¹⁹. En imitant ses parents, en dialoguant avec eux, par le jeu, la communication, l'enfant va apprendre toute une série de compétences : langage, savoir-être, savoir-faire, marcher, analyser, acquérir un esprit critique, cuisiner, faire du vélo, résoudre un problème, utiliser Internet... L'école n'a certainement pas le monopole de l'éducation.

Dans l'IEF, les parents estiment que c'est à eux d'instruire leurs enfants et d'assurer le rôle de « professeur », de modèle. Mais même dans l'enseignement « traditionnel », les parents assurent leur mission d'éducation et doivent parfois se transformer en professeur après l'école²⁰ : réciter les leçons, faire les devoirs avec l'enfant, lui réexpliquer des matières... Faire l'école à la maison pose la question du rôle des parents dans la scolarité : quelles limites, quelles représentations du rôle de parents ? La question mérite d'être soulevée...

L'investissement des parents : la conciliation des temps sociaux

Suivre la scolarité de son enfant, lorsqu'il va à l'école, prend énormément de temps pour les parents et demande un investissement considérable. Loin des stéréotypes de « parents démissionnaires », une précédente étude de la FAPEO, nous montrait déjà à quel point la scolarité des enfants pèse dans les temps familiaux²¹.

Les parents doivent en permanence concilier leurs différents « temps sociaux » : emploi, famille, loisirs, scolarité des enfants, vie sociale... La question se pose différemment pour les parents pratiquant l'IEF.

En effet, la majorité des mères rencontrées n'ont pas d'activité professionnelle. Elles vivent en couple, avec un mari ayant des revenus suffisants pour subvenir aux besoins financiers de

¹⁹ Gazzabin D., « L'instruction à domicile... », *op. cit.*

²⁰ Meunier J.-C., « Quand l'école rentre à la maison », *Fapeo*, Etude 2013.

²¹ *Idem.*

la famille. Ce sont des familles relativement aisées. Bien que nous ne prétendons pas à une quelconque représentativité de ces familles, la question de la stabilité financière est évidente. Une seule des mères rencontrées a une activité professionnelle, mais comme indépendante avec un horaire flexible. Elle peut alors gérer son temps de travail comme elle le souhaite, pour pouvoir passer du temps avec ses enfants.

Sans garderie pour les petits, sans école pour les plus grands, les enfants sont « surveillés » en permanence par les parents (ou d'autres personnes de l'entourage). Cela demande une assez grande flexibilité et disponibilité. Un énorme investissement également, puisqu'ils doivent en permanence « instruire » leurs enfants. Selon ces mamans, pourtant, cela ne leur demande à elles ou à l'enfant, que peu d'investissement :

« On voit que le temps dans une classe, le temps où l'enfant apprend réellement, est considérablement réduit ! En fonction des enfants, ce peut être un quart d'heure ou une heure par jour. C'est suffisant : un quart d'heure et une heure de travail scolaire, structuré et figé. »

C'est par les contacts réguliers et les interactions que l'enfant structure son langage. En classe, un professeur s'occupe de 20 à 25 élèves, à l'école à la maison, c'est un enfant pour plusieurs adultes. Selon ces mamans, cela lui donne un grand avantage, surtout vis-à-vis de la structuration du langage.

« Par rapport à un enfant [en classe] qui peut, sur une journée ou une semaine à l'école, ne jamais se sentir impliqué. À qui on n'a peut-être adressé la parole qu'une seule fois de toute la journée... »

C'est peut-être ici sans compter les interactions avec les camarades de classe et l'ensemble des enfants de l'école. Les bénéfices de la socialisation par les pairs (notamment en termes d'incorporation des règles de la vie sociale) sont certainement à rappeler.

Les compétences des parents

Et puis, tous les parents ont-ils les capacités pour être « profs » ? Le métier d'instituteur et de professeur s'acquiert par des études supérieures, et demande un lourd investissement. Sommes-nous réellement tous capables d'enseigner ?

Si un parent plus instruit peine déjà à suivre les devoirs des enfants, que dire des personnes plus fragilisées, ne maîtrisant pas la langue ou les codes de l'école ? Qu'en est-il des compétences pédagogiques de tout un chacun ?

« Il y a des gens qui ne veulent pas faire l'école à la maison, ils s'en sentent incapables... Du coup, ils le sont probablement. »

La question des compétences pédagogiques, mais aussi des savoirs, capacités à faire comprendre les choses et à les comprendre soi-même est importante. Si ces familles sont persuadées de leur capacité à enseigner à la maison, voyant les résultats sur l'enfant (pris

dans sa globalité : bien-être, esprit critique, autonomie), nous ne pouvons-nous empêcher de penser que, d'abord, être convaincu de sa compétence à instruire ne signifie pas nécessairement qu'on l'ait. Ensuite, avoir la compétence à instruire ses enfants n'est pas donné à tous les parents. Ce qui revient à dire que l'instruction à domicile est sans doute l'apanage de parents qui possèdent des ressources scolaires et intellectuelles suffisantes. Ce qu'on perçoit au départ comme un mouvement marginal, se révèle finalement un luxe réservé à une élite.

CONCLUSION

Puisque notre pays octroie la liberté de choix des parents et une obligation de scolarité (et non d'inscription dans une école), certains parents ont choisi de faire l'école à la maison. Quand on les rencontre, cela fait d'abord rêver : serait-ce l'école idéale qui avance au rythme des enfants, qui laisse une part juste aux apprentissages pour leur laisser le temps de découvrir le monde, de s'épanouir ? Et puis, nous sommes d'accord avec ces parents sur un certain nombre de points : le système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles ne fonctionne pas toujours bien, la différenciation dans les apprentissages, c'est pas encore au point, des enfants souffrent de la violence à l'école...

Pourtant...

Dans cette analyse, nous avons voulu restituer tels quels les dires de ces parents. Mais tout discours est subjectif : les parents pratiquant l'IEF ont un regard positif sur ce qu'ils pratiquent, évaluent positivement le progrès de leurs enfants... parce qu'ils doivent justifier leur choix de vie à la marge des normes dominantes. Ils anticipent la critique et construisent un discours idéaliste qui légitime leur choix.

De plus, ce discours très valorisant doit se lire dans l'interaction qu'ils ont eue avec l'enquêtrice, représentant la FAPEO. Il leur fallait sans doute nous convaincre de l'intérêt de l'IEF, car notre fédération travaille avec cet enseignement « traditionnel » qu'ils rejettent, et pour les parents de cet enseignement.

À ce propos, que faire alors pour tous ces parents, déçus par l'école, qui n'ont pas d'autre choix que de scolariser leurs enfants dans un établissement scolaire (emploi du temps, travail, compétences, ressources financières, etc.) ?

Et puis, comment évaluer l'efficacité de l'enseignement à domicile ? Que deviennent ces enfants IEF après l'obligation scolaire ? Comment se déroule leur intégration sociale, et sur le marché du travail ? Qu'en est-il de leurs compétences sociales à vivre ensemble, à apprendre avec d'autres personnes, à s'adapter aux codes de la vie en société ?

On le voit, le tableau est plus nuancé que ce qu'il n'y paraît à première vue.

Prônant un enseignement public de qualité, ce choix pour l'IEF interpelle la FAPEO. Pour ces parents, il faudrait refaire tout le système scolaire pour combler leurs attentes. Ils ont un avis tranché sur l'école, qu'ils rejettent en bloc. Mais comment changer un système en le désertant ? C'est évidemment une démarche qui se situe à mille lieues de la participation parentale telle que nous la prôtons à la FAPEO : investir l'école pour rentrer dans une alliance éducative dans l'intérêt de tous les enfants. Selon nous, c'est dans l'école qu'il convient de résoudre ses problèmes, c'est à l'école de s'adapter – enfin – aux besoins et réalités d'aujourd'hui, c'est à l'école que reviennent les missions d'émancipation sociale et d'instruction.

Dans le discours de ces parents IEF, nous avons surtout retrouvé une vision très individualiste de l'enseignement : il aurait fallu une école adaptée à leur enfant ou plutôt conforme au projet éducatif idéal qu'ils avaient pour leur enfant. Ces parents n'enseignent qu'à leur propre enfant, ils recherchent un environnement d'apprentissage parfait pour lui... Ce mode d'instruction individualiste existe finalement en marge des valeurs de collectivité, de partage et d'égalité...

Nous continuons à miser sur les capacités de l'école à émanciper les jeunes, à servir d'ascenseur social, d'ouverture d'esprit, d'apprentissage du vivre ensemble et des solidarités. Les professeurs sont formés pour instruire nos jeunes, il faut pouvoir leur faire confiance... Pourquoi ? Parce que c'est le seul système d'instruction qui s'adresse à tous les enfants.

BIBLIOGRAPHIE

Brabant C., Bourdon S., Jutras F., « L'école à la maison au Québec : l'expression d'un choix familial marginal », *Erudit*, Enfance, Familles, Générations, n°1, automne 2004, p. 1-17 [en ligne : <http://www.erudit.org/revue/efg/2004/v/n1/008894ar.html>].

Constitution Belge, « La Constitution coordonnée », 17/02/1994 [en ligne : http://www.galillex.cfwb.be/document/pdf/18064_000.pdf]

Convention internationale relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989 [en ligne : <http://www.dgde.cfwb.be/index.php?id=3570>].

Enseignement.be, « L'enseignement à domicile et en dehors des établissements scolaires », consulté le 20 novembre 2013.

Enseignement.be, « L'obligation scolaire », consulté le 9 janvier 2014.

Enseignons.be, « Regain d'intérêt pour l'enseignement à domicile », www.enseignons.be, 22 mars 2014 [en ligne : <http://www.enseignons.be/actualites/2014/03/22/regain-dinteret-lenseignement-domicile>].

Gazzabin D., « L'instruction à domicile : la famille meilleure que l'école ? », *Cahiers Pédagogiques*, n°468, Dossier « Ecole et familles », 2011 [en ligne : <http://www.cahiers-pedagogiques.com/L-instruction-a-domicile-la-famille-meilleure-que-l-ecole>].

Gillet J., « L'école, oui mais à la maison », *La Libre Belgique*, www.lalibre.be, 27/09/2010.

Groupe Facebook des IEF en Belgique francophone, <https://www.facebook.com/groups/IEF.be/>

Là-Haut J.-F., « L'instruction en famille : idéalisme ou panacée ? », *Vers l'Avenir*, 31 août 2012 [en ligne : http://www.lavenir.net/article/detail.aspx?articleid=DMF20120831_00198860].

L'association Ecole à l'Hôpital et à Domicile, <http://www.ehd.be/>, consulté le 8 janvier 2014.

Meunier J.-C., « Les enfants hors circuit scolaire dans l'enseignement spécialisé », *Fapeo*, analyse 2013, [en ligne : http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2013/06/Analysedef_Enfant-hors-circuit-scolaire-sp%C3%A9cialis%C3%A9.pdf].

Meunier J.-C., « Quand l'école rentre à la maison », *Fapeo*, Étude 2013 [en ligne : <http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2011/04/Etude-2013.pdf>].

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, « Loi concernant l'obligation scolaire », 29 juin 1983 [en ligne : http://www.galillex.cfwb.be/document/pdf/09547_001.pdf].

Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles, « Décret fixant les conditions pour pouvoir satisfaire à l'obligation scolaire en dehors de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française », 25 avril 2008 [en ligne : http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/33036_001.pdf].

Parlement de la Communauté française, Commission de l'éducation, *Compte rendu intégral de la Séance du mardi 18 mars 2014*, session 2013-2014.

Service de l'enseignement à distance en Fédération Wallonie-Bruxelles, <http://www.ead.cfwb.be/>.

Site de l'association « Les enfants d'abord », <http://www.lesenfantsdabord.org/>.

Site sur l'instruction en famille en Belgique francophone, <http://ief-be.site40.net/>.

Van Honsté C., « L'école à domicile : l'apprentissage idéal ? », *Triologue*, n°73, 2014, p. 20-21.